



SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 22 Juin 2022

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 22 – 2022

OBJET : DEMANDE D'ADHESION AU SDEA

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Romain-de-Lerps**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **36**

Date de convocation du Comité : **13 Juin 2022**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CIMAZ Michel, CHABOUD Stéphane, CHAREYRON André, CLAVERIE Jean-Yves, CLOUE Jacky (Suppléant), COMTE Jean-Paul, DE TRUCHIS Michel, DELOCHE Michel, DIETRICH David, FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, LA RUSSA Gilbert, LEBRE Gilles, LE GALL Matthieu, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de MATHIEU Clémence), MOUNIER Maxence, PICCOTTI Bernard, REYNAUD Régis, ROMAIN Christian, SEIGNOBOS Éric,

Mmes BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, GOUMAT Laetitia (Suppléante), MACHISSOT Ginette, MAYER Maryane (Suppléante), MONDON Catherine (Suppléante), MORIN-PATE Edith (Suppléante), PRALY Thérèse, SIMON Anne, TRACOL Germaine.

Suppléants non votants : CHAMBONNET Daniel, FLUCHAIRE Alain,

Etaient Excusés ou Absents : MM. KERENFORT Jean-Paul, MOUNIER Fabien, BOUCHARDON Benoit, BRERO Laurent, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, JULIEN Brice, GARAYT Frédéric, GERLAND Brice, LAFAGE Stéphane, LEBRAT Jérôme, RIAILLON Jean, RICOU-CHARLES Yvan, THOMAS Christophe,

Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, MATHIEU Clémence (Pouvoir à LYONNAIS Patrice), PEYROUSE-VETTER Roselyne, ROSSI Bénédicte, TAKES Karine, TERROT-DONTEWILL Anne,

Secrétaire de séance : M CIMAZ Michel

OBJET : DEMANDE D'ADHESION SDEA

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) est un syndicat mixte ouvert restreint régi par les articles L 5721-1 et suivants dudit Code et par les dispositions de ses statuts.

Le Syndicat assure pour le compte de ses membres qui en font la demande une assistance technique dans les conditions prévues par l'article L. 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, comprenant notamment des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

En outre, le Syndicat peut également assurer, au profit de tout organisme à caractère public, des mises à disposition de services par voie de conventions, s'exerçant sur le périmètre géographique correspondant au territoire de ses adhérents, dès lors que l'objectif de ces conventions contribue à des missions d'aménagement ou de développement dans l'intérêt des adhérents pour lequel le syndicat exerce ses activités.

Toute collectivité publique intéressée par les interventions du Syndicat est donc susceptible d'y adhérer.

La cotisation annuelle correspondante est égale à une valeur de base par habitant, fixée par le Comité Syndical, (article 14 alinéa 2 des statuts du syndicat),

Par délibération **CS-2017-12-52** en date du 1er décembre 2017, le Comité Syndical du S.D.E.A a fixé le montant des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- A – Commune seule dont l'EPCI n'est pas adhérent** : 0,12 €/an par habitant avec un minimum de cotisation de 50 €/an
- B – Commune dont l'EPCI est adhérent** : Exonération du montant de cotisation
- C – Agglomérations, Communautés de Communes, Département** : 0,20 €/an par habitant –
Tarif incluant le socle de services, avec un montant plafond de 20 000 €
- D – Autres syndicats** : montant forfaitaire de 150 €/an

Sur la base de ces dispositions, **Monsieur le Président** propose à l'assemblée de solliciter l'adhésion du syndicat d'eau potable Crussol Pays de Vernoux au S.D.E.A.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** l'adhésion du syndicat d'eau potable Crussol Pays de Vernoux au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.),
- **S'engage** à inscrire, en temps voulu, sur le budget du syndicat, le montant de la cotisation correspondante.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 24 Juin 2022

